

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2009

L'an deux mil neuf et le vingt sept mars à 20 heures 30.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire des ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : 12 membres.

Procurations de : Frédérique MATRONE à Jean-Pierre CASTIGLIONE, Stéphan PACCHIANO à Philippe VIAL et Alain MARTIN à Gérard BAUMEL.

Secrétaire de séance : Laura POLLET.

Date de la convocation : 24 mars 2009.

Le compte-rendu du 13/03/2009 est approuvé à l'unanimité.

1. approbation des comptes de gestion de Monsieur Hugues ORTIS, trésorier de Forcalquier – approbation des comptes administratifs année 2008 et affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis de BOISSEZON, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Gérard BAUMEL, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ❑ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire
- ❑ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ❑ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

commune

	Résultat 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	370 055,32 €	- 346 117,48 €	23 937,84 €
Fonctionnement	366 659,92 €	167 262,38 €	533 922,30 €
TOTAL	736 715,24 €	- 178 855,10 €	557 860,14 €

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion, le compte administratif et décide d'affecter :

En recettes d'investissement : 23 937,84 €

En recettes de fonctionnement : 533 922,30 €

Ancienne Gendarmerie

	Résultat 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	388 835,97 €	- 405 155,02 €	- 16 319,05 €
Fonctionnement	- 15 287,35 €	- 13 956,89 €	- 29 24,24 €
TOTAL	373 548,62 €	- 419 111,91 €	- 45 563,29 €

Ce déficit se justifie par un retard dans l'encaissement des subventions car les travaux ne sont pas terminés.

Budget adopté à l'unanimité

Budget eau/assainissement

	Résultat 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	66 641,15 €	83 262,58 €	149 903,73 €
Fonctionnement	81 110,43 €	34 632,78 €	115 743,21 €
TOTAL	147 751,58 €	117 895,36 €	265 646,94 €

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion, le compte administratif et décide d'affecter :

En recettes de fonctionnement : 115 743,21 €

En recettes d'investissement : 149 903,73 €

Patrimoine classé

	Résultat 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	22 069,24 €	0	22 069,24 €
Fonctionnement	1 750,89 €	506,40 €	2 257,29 €
TOTAL	23 820,13 €	506,40 e	24 326,53 €

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion et le compte administratif et décide d'affecter :

En recettes d'investissement : 22 069,24 €

En recettes de fonctionnement : 2 257,29 €

2. Vote des taux communaux 2009 - identiques à ceux de 2008

Pas d'augmentation des taux depuis 1995

TAXE D'HABITATION	15.50 %
FONCIER BATI	27.00 %
FONCIER NON BATI	28.00 %
TAXE PROFESSIONNELLE	20.00 %

Adoptés à l'unanimité

3. Vote des budgets primitifs 2009

- ❑ **COMMUNE - TOTAL DU BUDGET : 3 365 769,34 €**
Section de fonctionnement équilibrée à : 1 826 258,76 €
Section d'investissement équilibrée à : 1 539 510,58 €
- ❑ **BUDGET PATRIMOINE CLASSE – TOTAL DU BUDGET : 24 826,53 €**
Section de fonctionnement équilibrée à : 2 757,29 €
Section d'investissement équilibrée à : 22 069,24 €
- ❑ **BUDGET ANCIENNE GENDARMERIE – TOTAL DU BUDGET : 638 755,76 €**
Section de fonctionnement équilibrée à : 142 800,00 €
Section d'investissement équilibrée à : 495 955,76 €
- ❑ **BUDGET DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – TOTAL DU BUDGET : 479 840,15 €**
Section d'exploitation équilibrée à : 175 743,21 €
Section d'investissement équilibrée à : 304 096,94 €

Budgets votés à l'unanimité

4. Prêt du Crédit Agricole de 298 351,45 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur de Draguignan propose un réaménagement de la dette basé sur le prêt n° 00030760403 d'une durée restant à courir de 7 ans avec intégration d'un flux nouveau de 250 000,00 €, soit un montant total de 298 351,45 € aux conditions suivantes :

Montant du prêt	298 351,45 €
Durée du prêt	10 ans
Taux fixe	4,87 %
Frais d'adossment	300,00 €
Annuité à payer en 2009	37 057,10 €
Date d'effet	10 mai 2009
Date 1 ^{ère} échéance	10/08/2009

Adopté à l'unanimité

5. délégation au maire de la décision de placements de fonds

ORIGINE DES FONDS	MONTANT A PLACER	NATURE DU PRODUIT SOUSCRIT	DUREE OU ECHEANCE MAXIMALE DU PLACEMENT
Patrimoine classé : Bons du trésor	6 000,00 €	Compte à terme	12 mois

Adopté à l'unanimité

6. Centre de Loisirs Sans Hébergement – tarifs à la journée

Journée sans repas et sans sortie	20,00 €
Journée sans repas avec sortie	25,00 €

adopté à l'unanimité

7. Location salles communales – caution à demander

Le Maire de CERESTE informe l'assemblée que dans le cadre de la location des salles communales, il y a lieu de réévaluer le montant de la caution à demander au moment de la remise des clefs. Le Régisseur devra restituer la caution contre signature du bénéficiaire, si la salle est rendue dans son état initial, en particulier de propreté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la caution à 100,00 €, somme qui sera demandée au moment de la remise des clefs et dit que la caution sera restituée contre signature du bénéficiaire si la salle est rendue dans son état habituel.

8. Programme d'actions en forêt relevant du régime forestier – exercice 2009

Le Maire présente au conseil municipal le programme des actions de l'année qu'il paraît utile de réaliser pour assurer une gestion durable de du patrimoine forestier de la Commune de CERESTE.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Il concerne le secteur de la Gardette pour un **montant total H.T. de 3 144,00 € :**

- Plantation, nettoyage-dépressage sur 2 hectares
- Entretien ponctuel du sentier de la Gardette
- Fourniture et pose d'un banc
- Débroussaillage entièrement manuel d'entretien sur 0,5 hectares.

Adopté à l'unanimité

9. Programme syndical 2009

□ Sinéty tranche 2 *éclairage public*

Le Maire indique le nombre approximatif de points lumineux inscrits dans le projet du programme d'éclairage public soit 11 points lumineux pour un coût prévisionnel de **42 939,64 € TTC** et fait part aux membres du conseil municipal du plan de financement prévisionnel ci-après :

- Participation S.M.E. 15 % du montant H.T. 5 385,00 €
Ainsi que l'avance sur 2 ans du montant de la T.V.A. soit environ : 7 036,93 €
Ce dernier prenant à sa charge la différence qu'il y aura entre
Le montant de la T.V.A. et celui du F.C.T.V.A.
- Participation Conseil Général 40 % du montant H.T.
Calculé sur un montant plafonné de dépenses de 1 000,00 €
Par point lumineux (équipement sodium haute pression :
Soit 40% HT par point lumineux maximum 4 400,00 €
- Participation communale 26 117,71 €

réseaux de téléphonie

Le Maire indique la longueur approximative de lignes aériennes à supprimer, soit 240 m pour un coût prévisionnel de **10 461,47 € TTC** et précise que ces travaux ne sont plus subventionnés et que la T.V.A. ne peut être récupérée.

le Conseil municipal accepte de prendre en charge le montant total de 10 461,47 € T.T.C.

□ **Secteur Gardette - réseaux de téléphonie**

Le Maire indique la longueur approximative de lignes aériennes à supprimées, soit 230 m pour un coût prévisionnel de **5 278,37 € TTC** et précise que ces travaux ne sont plus subventionnés et que la T.V.A. ne peut être récupérée.

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge le montant total de 5 278,37 € T.T.C.

10.Création d'un poste temporaire à temps non complet affecté aux services techniques (saisonnier ou aidé de l'Etat)

Le Maire propose de créer soit :

- un poste aidé de l'Etat (contrat d'accompagnement dans l'emploi) avec le pôle emploi à Manosque qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi)
- soit un poste temporaire de 3 mois si le Contrat aidé de l'Etat n'est pas accepté.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Loïc MALLEGOL informe que la participation au Syndicat de Rivière qui gère les travaux du lit du Calavon et de ses affluents s'élève à 6 000,00 € environ suite au recrutement d'un ingénieur à temps complet et d'un ½ poste de technicien qui est dû à l'extension de la gestion des digues après les inondations de décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 16